

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-07-15 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		<b>Convention avec le syndicat intercommunal SICONA relative au projet "Natur genéissen"</b>

### Le conseil communal,

Vu la convention conclue le 27 juin 2024 entre le syndicat intercommunal SICONA Sud-Ouest et l'administration communale de Roeser, relative à l'adhésion de la Commune au projet "Natur genéissen" ;

Considérant que le projet "Natur genéissen" vise à encourager une alimentation durable dans les services d'éducation et d'accueil des communes membres, en utilisant un maximum d'aliments produits de manière soutenable dans la région et un pourcentage minimal d'aliments biologiques ;

Considérant que la finalité est une alimentation saine, saisonnière et durable pour les enfants pris en charge par les maisons relais ;

Considérant que le cahier des charges "Natur genéissen" détermine les exigences à l'achat des aliments utilisés dans le SEA et a été élaboré par le SICONA ;

Considérant que dans le cadre de la présente convention la Commune s'engage à :

- acheter selon des critères définis et décrits dans le cahier des charges "Natur genéissen" ;
- donner la priorité aux produits régionaux et de saison ;
- en cas d'achat d'aliments provenant de pays hors UE, choisir des produits issus du commerce équitable et/ou biologiques ;
- offrir aux enfants une alimentation durable et saine ;
- de s'engager pour la protection de la nature et l'économie régionale en achetant leurs produits auprès des agriculteurs régionaux "Natur genéissen" ;

Considérant que la convention entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2024/25 et est conclue pour une durée indéterminée ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention conclue le 27 juin 2024 entre le syndicat intercommunal SICONA Sud-Ouest et l'administration communale de Roeser, relative à l'adhésion de la Commune au projet "Natur genéissen".

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 15 juillet 2024

Référence

CC.2024-07-15 - 2.02

Point

2.02

Objet

Convention avec le syndicat intercommunal SICONA relative au projet "Natur genéissen"



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 26 juillet 2024

La 1<sup>ère</sup> échevine,  
Par délégation du bourgmestre du 24 juillet 2024

Le secrétaire communal ff,